



cégep international

**LES CÉGEPS : UN RÉSEAU INCONTOURNABLE
POUR L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS SUR
L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS**

**MÉMOIRE DE CÉGEP INTERNATIONAL
SUR LA PLANIFICATION DES NIVEAUX D'IMMIGRATION 2007-2010**

**PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION ET DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES**

Août 2007

Recherche et rédaction :

Evelyne Foy
Directrice générale
Cégep international

Avec la collaboration de :

Donald Bherer, directeur général, Cégep de Sept-Îles
Martine Blache, directrice du Service de formation aux entreprises, Cégep du Vieux Montréal
Nathalie Dubois, responsable du recrutement international et de la mobilité, Cégep international
Joanne Moreau, directrice de la formation continue, Cégep de l'Outaouais
Louise Trudel, directrice générale, Collège Shawinigan

Montréal
30 août 2007

Cégep international, organisme partenaire de la Fédération des Cégeps, a été invité à soumettre ses commentaires dans le cadre de la consultation sur *La planification des niveaux d'immigration 2007-2010* organisée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). C'est à titre de porte-parole du réseau collégial engagé dans l'internationalisation de l'éducation que nous désirons réagir de façon plus spécifique à certains aspects de la politique d'immigration du Québec.

I. PRÉSENTATION

Les cégeps

Les cégeps constituent le premier niveau de l'enseignement supérieur au Québec. Ils offrent l'accès à l'enseignement postsecondaire à quelques 160 000 jeunes sur tout le territoire du Québec par le biais de six programmes d'études préuniversitaires et de 133 programmes d'études techniques menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). Cela est sans compter les 35 000 adultes inscrits à l'un ou l'autre des différents programmes de formation continue. On compte également cinq écoles nationales, chacune rattachée à un cégep, spécialisées dans un domaine exclusif. De plus, 35 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) œuvrant dans autant de secteurs spécialisés sont rattachés à des établissements d'enseignement collégial; ils exercent des activités de recherche appliquée, d'aide technique aux entreprises et d'information. Les cégeps sont présents dans toutes les régions du Québec, ils sont au cœur de l'activité sociale et économique de leur milieu et contribuent à leur dynamisme.

La Fédération des cégeps

Créée en 1969 pour promouvoir le développement de l'enseignement collégial et celui des cégeps, la Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec – 43 francophones et cinq anglophones. Porte-parole officiel des cégeps, elle défend leurs intérêts communs et les représente auprès des instances gouvernementales, des organismes du milieu de l'éducation, du monde du travail, des groupes sociaux, des médias et du grand public pour toutes les questions qui concernent l'ensemble du réseau.

Cégep international

Créé en 1993, Cégep international est l'organisme dont s'est doté le réseau collégial afin de promouvoir les cégeps sur le plan international. Il informe les cégeps, suscite des échanges et des partenariats entre les 48 cégeps, les instituts (ITA et ITHQ) et les deux collèges privés (Laflèche et Mérici) membres de Cégep international et des établissements étrangers en plus de faciliter la coordination de leurs activités sur la scène internationale. Cégep International est étroitement associé à la Fédération des cégeps et à cet égard, bénéficie de la force de tout un réseau. Cégep international intervient sur toute question internationale qui interpelle le réseau collégial.

Les cégeps sont actifs sur la scène internationale depuis plus de trente ans. Ils ont participé à des centaines de projets et conclu des ententes de coopération en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. L'une des missions de Cégep International est de soutenir les collèges qui proposent leur expertise à l'étranger, que ce soit à des établissements de formation, des gouvernements ou encore des entreprises. Concrètement, pour les jeunes qui fréquentent les établissements collégiaux, les actions des cégeps et de Cégep international se traduisent par des stages à l'étranger et des programmes intégrant

une dimension internationale. L'accueil d'étudiants étrangers, particulièrement en région, est un volet important de l'action internationale des cégeps hautement pertinent dans le cadre de la présente consultation. Les cégeps occupent une position privilégiée qui leur permet de faciliter la mobilité vers le Québec et du Québec vers le monde.

Cégep international travaille avec plusieurs ministères, plus spécifiquement celui de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), des Relations internationales (MRI) et de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Les cégeps et les politiques touchant l'immigration

Les cégeps contribuent de multiples façons à l'accueil et à l'intégration des personnes nouvellement arrivées au Québec. Ils accueillent les enfants des familles immigrantes dans leurs programmes réguliers et permettent l'insertion des adultes dans des programmes de francisation, de formation continue ou dans les programmes réguliers. De plus, les cégeps étant au cœur de la vie sociale et culturelle de leur milieu, ils deviennent rapidement des lieux d'accueil pour les nouveaux arrivants en terre québécoise qui veulent profiter des nombreux services socioculturels proposés par les cégeps à leur communauté que ce soient les salles de spectacles, les bibliothèques, les services sportifs, les conférences, les expositions, ou les événements publics.

Dans le cadre de la présente consultation, Cégep international veut attirer l'attention sur les points suivants :

- Les programmes de francisation des immigrants
- Les mesures préparatoires à l'immigration
- La formation des travailleurs immigrants
- La reconnaissance des acquis.
- L'accueil d'étudiants étrangers en région
- Le travail hors campus pour les étudiants étrangers
- Les certificats d'acceptation du Québec (CAQ) et autres conditions entourant les mesures requises des étudiants étrangers

Quel que soit le niveau d'immigration retenu pour la période 2007-2010, ces questions qui touchent directement l'action des cégeps doivent être abordées. Il s'agit là de mesures ayant un impact déterminant sur la qualité de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise.

II. AVIS ET RECOMMANDATIONS

1. Programmes de francisation des immigrants

Depuis la fin des années 1990, plusieurs cégeps ont accueilli quelques milliers d'immigrants en processus de francisation. Cette entente est le fruit d'une politique de décentralisation du MICC qui souhaite à juste titre, offrir à cette clientèle immigrante l'enseignement du français dans un environnement favorisant leur intégration à la société québécoise.

Dans un cégep près de leur lieu de résidence, ces personnes, provenant des quatre coins du monde, peuvent apprendre la langue française à temps plein pendant près d'un an. Pour favoriser leur insertion au cégep et pour les accompagner dans le choix et la réalisation des activités d'apprentissage, des ressources professionnelles sont généralement chargées du programme de francisation. Une vaste gamme de moyens est mise en œuvre pour offrir aux étudiants en francisation l'ensemble des services offerts aux étudiants réguliers.

De plus, des passerelles visant à rapprocher les étudiants inscrits au programme de francisation et les étudiants réguliers sont créées favorisant ainsi l'intégration de cette clientèle à la communauté collégiale et contribuant à l'internationalisation de l'enseignement et à l'ouverture sur le monde.

Nous reprenons ici le témoignage du Centre linguistique du Cégep de Jonquière lors d'une précédente consultation sur le niveau d'immigration :

Notre implication (...) nous a conduit à concevoir la francisation dans une perspective systémique et en ce sens, l'intégration des personnes poursuivant une formation à l'intérieur d'une institution collégiale nous paraît tout à fait heureuse. L'apport et la contribution de professeurs et d'étudiants en Techniques d'éducation spécialisée, Techniques de travail social, Sciences humaines-profil ouverture sur le monde, permet de mettre en place différents programmes de support aux personnes inscrites en francisation. Des stagiaires apportent de l'aide aux devoirs pour les enfants, organisent des activités de loisirs et des lieux de rencontres sociales, des centres d'intérêt qui favorisent l'implication et l'intégration graduelle des immigrants. Des systèmes de parrainage sont mis en place. La participation de dizaines et de dizaines de personnes dans le cadre de la vie pédagogique et étudiante régulière s'est avérée une stratégie gagnante. »

Les personnes immigrantes inscrites dans les programmes de francisation apprécient l'environnement éducatif stimulant du cégep; elles ont en effet accès aux bibliothèques, aux laboratoires de langues et aux ordinateurs. Elles sont en contact avec les étudiants réguliers et de la formation continue du cégep, avec les enseignants et avec l'ensemble du personnel. Elles connaissent mieux les programmes d'études offerts par les cégeps et peuvent décider de s'y inscrire. Les cégeps proposent des actions de parrainage avec des personnes ou familles du milieu ce qui crée souvent des liens profonds et durables d'amitié. Autant d'atouts, non seulement pour l'apprentissage du français, mais aussi pour l'intégration à la société québécoise.

Ainsi, l'ensemble de la communauté collégiale s'enrichit au contact des ces personnes nouvellement arrivées qui contribuent à l'internationalisation des cégeps. Les étudiants en processus de francisation peuvent apporter leurs expériences et leurs témoignages de vie dans le cadre des cours réguliers, ils peuvent donner de l'information privilégiée sur la situation politique, économique et sur la culture de leur pays d'origine. Ils sont invités à appuyer des étudiants qui doivent acquérir des compétences interculturelles, à titre d'exemple, ceux en Techniques policières.

Par ailleurs, le programme actuel de francisation, qui comporte 990 heures de formation, apparaît dans l'ensemble insuffisant pour permettre aux personnes immigrantes d'intégrer facilement par la suite le marché du travail francophone. Des mesures d'appoint sont nécessaires pour faciliter la transition entre les programmes de francisation offerts aux personnes qui viennent d'arriver chez-nous et les programmes de formation auxquels ils peuvent s'inscrire par la suite. Des personnes consultées dans les cégeps évaluent qu'un programme complémentaire, d'environ 200 heures supplémentaires pourrait être

offert comportant du français écrit, parlé et du français adapté à des domaines techniques spécifiques. Ainsi, les personnes immigrantes pourraient plus facilement poursuivre leur cheminement dans le système collégial, entre autres, par le biais des programmes de formation continue et des attestations d'études collégiales. Signalons en ce sens, une initiative récente menée par le Cégep du Vieux Montréal qui a préparé un cours de français adapté aux travailleurs de la santé et qui sera bientôt mis à la disposition des autres cégeps et des universités.

Première recommandation :

Compte tenu des résultats positifs des programmes de francisation en milieu collégial, nous demandons que ceux-ci soient maintenus, élargis, convenablement financés, adaptés aux besoins des différentes clientèles et offerts en région aussi bien que dans les centres urbains. Les cégeps souhaitent collaborer avec le MICC pour actualiser le contenu des programmes de francisation et pour adapter les stratégies d'enseignement aux besoins de la clientèle visée.

Deuxième recommandation :

Une formation complémentaire et de suivi sur mesure devrait compléter l'immersion première, ce qui créerait une transition facilitant la véritable intégration dans la société et dans la recherche d'emplois éventuels. Des cours d'appoint devraient être offerts en français écrit et parlé de même qu'en français technique, adaptés aux choix professionnels des personnes immigrantes. Les règles administrative et financières régissant ces cours d'appoint devraient être révisées afin d'en faciliter l'offre en région.

2. Mesures préparatoires à l'immigration

Des sommes importantes provenant du ministère des Ressources humaines et du Développement social Canada (RHDSO) sont consacrées à des projets pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants scolarisés. L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) est, entre autres, l'un des maîtres d'œuvre de projets dans le cadre de ces programmes visant à offrir une formation linguistique et professionnelle, ainsi que des services de transition et d'autres services connexes susceptibles d'aider à préparer les futurs immigrants aux conditions d'accueil au Canada dans des secteurs ciblés en pénurie de main-d'œuvre et ce, dans leur pays d'origine. Ces services sont actuellement offerts en Chine, en Inde et aux Philippines.

Nous suggérons au MICC d'examiner cette initiative et d'évaluer comment le Québec pourrait aussi bénéficier de ces programmes. Cégep international entretient des liens privilégiés avec l'ACCC et offre sa collaboration au MICC en ce sens.

Troisième recommandation :

Considérant les mesures préparatoires à l'immigration, financées par des programmes fédéraux et mis en œuvre par différents partenaires canadiens, nous recommandons au

MICC d'examiner les conditions de mise en œuvre des projets similaires, en collaboration avec les cégeps, dans des bassins d'immigration porteurs pour le Québec.

3. Formation des travailleurs immigrants

Dans son document de consultation, le MICC insiste sur les effets de la baisse démographique et sur la pénurie de main d'œuvre dans presque tous les secteurs d'activités et dans un bon nombre de régions du Québec. Plusieurs cégeps connaissent bien ces deux phénomènes.

On perçoit déjà le besoin de formation des milliers d'immigrants que le Québec reçoit annuellement, soit pour une mise à niveau à la suite d'une reconnaissance des acquis et des compétences, soit pour une maîtrise de la langue de travail du pays d'accueil ou encore pour une meilleure connaissance des lois, des us et coutumes et de la vie sociale et culturelle du Québec. Sur la base de quelques expériences en cours, en particulier dans les champs des sciences infirmières et de la technologie, il est évident qu'il y a là une demande significative à laquelle les cégeps doivent répondre. Les responsables des cégeps sont conscients de la nécessité d'une coopération en ce domaine entre les services de formation continue, les ministères responsables et les divers ordres professionnels pour mieux répondre aux demandes de formation technique ou d'apprentissage linguistique général ou spécialisé (français des affaires, français des sciences de la santé et français des autres secteurs, en particulier des technologies).

Les cégeps sont en mesure, par leurs programmes réguliers et par la formation continue, de contribuer à la formation des immigrants en favorisant l'acquisition des compétences reliées aux différents secteurs économiques, en complément avec les ressources déjà en place et en concertation avec les différentes instances régionales. Déjà, la *Politique gouvernementale de l'éducation des adultes et de la formation continue* prévoit des mesures visant à soutenir l'intégration de la main d'œuvre immigrante et des cégeps offrent des programmes de formation proposant des formules novatrices adaptées aux besoins de cette clientèle.

Une récente étude sur la formation continue dans les cégeps¹ souligne :

«Quant à la population immigrante qualifiée, deux demandes importantes doivent pouvoir trouver réponse : l'expansion de certaines initiatives en cours pour offrir des programmes accélérés permettant aux professionnels venant de l'étranger d'acquérir les formations manquantes pour avoir accès à l'exercice de leur profession en territoire québécois et la mise en place de programmes de francisation adaptés au contexte de travail spécialisé des immigrants qualifiés.»

Les contacts créés entre les cégeps et le MICC dans le cadre des programmes de francisation ont permis, par la suite, d'envisager de nouvelles initiatives répondant aux besoins des personnes immigrantes. Ainsi, le service de formation aux entreprises du **Cégep du Vieux Montréal** a mis sur pied un programme s'adressant à des infirmières et infirmiers diplômés à l'étranger, adapté spécifiquement pour eux, visant à faciliter la réussite de l'examen de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), et l'accessibilité au marché du travail québécois. Quelque 270 professionnels de la santé ont

¹ *La formation continue, un mandat incontournable des cégeps.* RECHERCHE-ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE DANS LES CÉGEPS, Paul Bélanger, Pauline Carignan et Magali Robitaille, Montréal, février 2007, p.89.

participé à ce programme depuis sa création. Cette innovation a ouvert la voie à d'autres programmes de formation destinés à des professionnels immigrants tels que des ingénieurs et des technologues. En effet, ces professionnels auront maintenant accès à des formations en génie électrique et mécanique, qui leur permettra, comme dans le cas des professionnels de la santé, d'adhérer à un ordre professionnel. Ils pourront ainsi, à leur tour, joindre les rangs des travailleurs québécois. Le Cégep a mis au point, à cette fin, des outils de reconnaissance des acquis spécifiques à cette clientèle.

Le **Collège de Rosemont**, a créé un programme d'intégration à la profession de technologiste médical. Ce programme unique s'adresse à des immigrantes et immigrants diplômés de ce secteur d'activité dans leur pays d'origine et qui y ont exercé la profession. Il permet d'acquérir de nouvelles compétences et d'actualiser les compétences déjà acquises en fonction du contexte de pratique québécois. Il s'agit d'un complément de formation en vue de l'obtention de l'équivalence de diplôme et, conséquemment, de l'obtention d'un permis d'exercice décerné par l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Le **Collège Montmorency** offre une attestation d'études collégiales (AEC) en procédés industriels en agroalimentaire, en pharmaceutique et dans l'industrie du plastique, mise sur pied en partenariat avec Emploi-Québec et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. L'objectif est de favoriser l'intégration des immigrants adultes scolarisés au marché du travail et au milieu universitaire québécois. Ce programme s'adresse aux ingénieurs ou aux professionnels qui, dans leur pays d'origine, ont reçu une formation en génie électrique, en électrotechnique ou en sciences appliquées. Une passerelle est aussi établie avec l'École polytechnique de Montréal, qui offre un certificat en Contrôle des procédés industriels. Cette formation technique, d'une année, est suivie d'un stage en milieu de travail, et, tout au long du programme, l'étudiant suit un cours de français avancé et technique, à raison de six heures par semaine.

Ce type d'initiative est par contre beaucoup plus difficile à mettre en place en région, compte tenu du nombre de participants immigrants requis pour bénéficier d'un financement.

4. Reconnaissance des acquis

Les collèges souhaitent aussi accroître leurs services de reconnaissance des acquis et des compétences, de manière à rendre accessibles, dans chaque région, avec le soutien du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et d'autres partenaires, des services d'accueil et de référence qui permettront aux adultes de faire évaluer leur bagage de connaissances, et de se voir offrir la formation manquante s'il y a lieu. Il s'agit là d'une mesure essentielle pour permettre à tous les adultes de prendre une place sur le marché du travail et remédier aux pénuries de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs économiques.

Au cours de la dernière année, une initiative conjointe des collèges et des ordres professionnels a donné lieu à la création d'une table nationale qui permet dorénavant une meilleure concertation en vue de soutenir l'intégration de personnes immigrantes dans des professions encadrées par des ordres professionnels.

Quatrième recommandation :

En conséquence, nous demandons au MICC, dans son exercice de planification des niveaux d'immigration, de tenir compte de l'offre de formation des cégeps sur l'ensemble

du territoire québécois et de leur capacité d'offrir des programmes de formation spécifiques de qualité répondant à la fois aux besoins de formation des immigrants et aux besoins économiques des régions en pénurie de main-d'œuvre.

Cinquième recommandation :

Quant à la population immigrante qualifiée, l'expansion de certaines initiatives en cours est impérative pour offrir des programmes accélérés permettant aux professionnels venant de l'étranger d'acquérir les formations manquantes pour avoir accès à l'exercice de leur profession en territoire québécois et les régions doivent bénéficier de mesures de financement adaptées.

Nous constatons aussi que les démarches facilitant l'intégration scolaire et professionnelle des personnes immigrantes sont souvent freinées à cause de l'impossibilité d'obtenir les preuves d'équivalences de scolarité.

Sixième recommandation :

En conséquence, nous recommandons que le MICC et Emploi-Québec facilitent l'accès au service de reconnaissances des acquis aux personnes immigrantes et que, dans l'avis d'équivalence de diplômes que transmet le MICC, apparaissent dorénavant de façon détaillée les différents renseignements pris en compte lors de cette évaluation, afin de pouvoir procéder à une reconnaissance de formation antérieure qui rende davantage justice à la formation acquise dans un autre système scolaire.

5. Accueil d'étudiants étrangers en région

En 2003, un *Plan d'action visant à accroître la présence d'étudiants étrangers en région* était élaboré par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration (MRCI devenu MICC). Cégep international, au nom de quatorze cégeps situés en Abitibi-Témiscamingue, au Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, en Mauricie, en Outaouais et au Saguenay-Lac-Saint-Jean, a signé une entente avec le ministère facilitant la mise en œuvre de ce plan d'action. Ainsi, des actions de promotion ont été menées dans des pays désignés en vue de recruter des étudiants étrangers qui poursuivraient des études collégiales et universitaires dans des établissements régionaux.

Cette initiative, qui est maintenant terminée et qui fait l'objet d'une évaluation, mérite d'être soulignée. Elle témoigne d'un souci du MICC de promouvoir les régions comme terre d'accueil des immigrants. L'évaluation de cette action devra donner lieu à la mise en place de nouvelles mesures ou à la consolidation de pratiques existantes permettant de poursuivre les objectifs de départ.

Par ailleurs, le MICC a entrepris en 2004, une importante action de promotion et de recrutement d'étudiants à l'Île de la Réunion, territoire français situé dans l'Océan indien, qui se traduit par la présence de plus de 600 étudiants réunionnais dans les cégeps des régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie, de la Côte-Nord, de la Beauce-Appalaches et de la Mauricie. Ces étudiants sont inscrits dans des programmes d'études techniques dont les perspectives d'emploi au Québec sont favorables. L'Île de la Réunion connaissant un taux de chômage chez les jeunes de plus de 50%, ces étudiants sont susceptibles de choisir de s'installer au Québec au terme de leurs études. Les

premiers groupes significatifs de diplômés sortiront des cégeps au printemps 2008, il sera alors intéressant d'évaluer le résultat de l'opération.

Cette importante arrivée de personnes d'un autre pays et d'une autre culture dans des cégeps et dans des milieux en comptant peu ou pas, est un phénomène des plus intéressants. Les cégeps ont déployé des efforts considérables pour d'abord aller recruter ces jeunes et ensuite pour les accueillir convenablement et les intégrer dans leur milieu, avec tout ce que cela signifie sur le plan de la pédagogie et des services à mettre en place pour le logement, l'accompagnement, l'aide psychologique, etc. Les cégeps ont aussi dû travailler en étroite collaboration avec les services régionaux du MICC, les CRÉ, les intervenants communautaires et les employeurs locaux dans le cadre de ce programme d'accueil.

Une nouvelle initiative, menée par Cégep international, s'engage à l'heure actuelle avec la Nouvelle-Calédonie, autre entité reliée administrativement à la France qui est située en face de l'Australie dans le Pacifique Sud. Un premier groupe d'une trentaine d'étudiants vient de commencer des études techniques dans les cégeps de l'Abitibi-Témiscamingue et de Sept-Îles. La situation de ces étudiants diffère de celle des réunionnais : la Nouvelle-Calédonie manque de main-d'œuvre formée pour répondre aux besoins des compagnies minières actives sur son territoire. Ces jeunes constitueront un vivier de techniciens qualifiés à leur retour au pays.

Les initiatives pour attirer des étudiants étrangers dans les cégeps en région s'inscrivent dans la volonté de régionalisation de l'immigration et elles visent également à pallier à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Le MICC doit donc maintenir ces initiatives en étroite collaboration avec les partenaires du milieu.

Septième recommandation :

Cégep international et les cégeps demandent à être étroitement associés à l'évaluation des actions déjà mises en œuvre pour le recrutement d'étudiants étrangers de manière à en tirer toutes les leçons possibles garantes du succès des prochaines initiatives.

Huitième recommandation :

Cégep international invite également le MICC à s'associer étroitement aux partenaires du milieu de l'éducation et à considérer la possibilité de confier la gestion de certaines activités, menées dans le cadre du recrutement d'étudiants étrangers, aux organismes liés aux réseaux d'enseignement concernés. Il agirait ainsi à l'exemple du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui a confié la gestion de son Programme d'internationalisation de l'éducation québécoise à ses partenaires du réseau de l'éducation (Éducation internationale, Cégep international, CRÉPUQ) ainsi que la gestion d'autres mesures contenues dans la Politique internationale du Québec touchant les bourses d'exemption de droits de scolarité majorés pour les étudiants étrangers et les bourses de mobilité pour les étudiants québécois.

Neuvième recommandation :

Dans le choix des régions et établissements admissibles à ses initiatives en matière de recrutement d'étudiants étrangers, nous invitons le MICC, tout en maintenant la priorité

actuellement accordée à des régions ciblées, à revoir annuellement les établissements éligibles à ses programmes et à considérer la possibilité d'en inclure de nouveaux, notamment les Écoles nationales uniques dans leur domaine de spécialisation sur tout le territoire québécois. Cégep international souhaite assister le MICC dans cette démarche.

6. Travail hors campus pour les étudiants étrangers

En vertu du Programme de permis de travail hors campus pour les étudiants étrangers, ceux-ci ont la possibilité d'accéder au marché du travail pour un maximum de 20 heures par semaine durant l'année scolaire, et à temps plein pendant les vacances suivant la réussite de six mois d'études à temps complet.

Le Protocole d'entente concernant le Programme de permis de travail hors campus pour les étudiants internationaux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec venant à échéance en 2008, il est prévu, au terme de la deuxième année, que le Québec procède à l'évaluation de la mise en œuvre du protocole d'entente.

Cégep international félicite le MICC de son action en ce domaine.

Dixième recommandation :

Cégep international encourage le MICC à transmettre les résultats de son évaluation aux parties prenantes du programme.

7. Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) et autres conditions entourant les mesures requises des étudiants étrangers

Le Québec est la seule province où les étudiants étrangers doivent se prévaloir d'un permis fédéral d'études et d'un Certificat d'acceptation du Québec. Cette mesure fait partie des prérogatives du Québec en matière d'immigration auxquelles nous souscrivons. Nous constatons cependant que l'obtention de ce Certificat complique parfois singulièrement les démarches requises des étudiants étrangers.

Les délais sont souvent courts entre le moment où un étudiant reçoit son avis d'admission dans un établissement et celui de la rentrée. Dans plusieurs pays où il n'y a pas de point de service du MICC, les candidats doivent envoyer leur demande de CAQ par la poste à la représentation régionale du MICC dont relève leur cégep d'accueil au Québec. La demande doit être accompagnée d'une traite bancaire internationale libellée en dollars canadiens ou payée par carte de crédit. Pour des candidats situés hors des grands centres, il s'agit d'une démarche difficile, voire impossible dans certains pays. La démarche pourrait être facilitée si le MICC acceptait le paiement dans d'autres devises en fixant un prix en dollars américains et en euros par exemple. Dans les pays où il n'y a pas de point de service du MICC, il serait souhaitable de s'associer à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour que la demande de CAQ et la demande de permis d'études soient reçues à un guichet unique évitant ainsi que les formalités soient dédoublées (démontrer la suffisance de fonds, la couverture d'assurance, etc.). Toutes ces démarches, requises lors de la demande de CAQ, ajoutent aux délais requis pour compléter les formalités d'immigration au Canada. De ce fait, certains étudiants choisissent une autre province d'accueil ou parfois même un autre pays.

Onzième recommandation :

En conséquence, nous demandons au MICC de faciliter les démarches entourant l'émission des CAQ aux étudiants étrangers et d'en accélérer le processus afin que cette démarche ne devienne pas un irritant incitant les étudiants étrangers à se diriger vers une autre province ou un autre pays.

EN GUISE DE CONCLUSION : L'OUVERTURE SUR LE MONDE

Nous remercions le MICC de nous avoir donné l'occasion de faire entendre le point de vue des cégeps dans le cadre de cette consultation et nous l'assurons de notre collaboration pour la mise en œuvre d'actions visant une meilleure intégration des immigrants dans l'ensemble du Québec.

Douzième recommandation

Aussi, nous incitons le MICC, fort du succès des expériences qu'il a menées avec les cégeps au cours des dernières années, à les reconnaître comme des partenaires incontournables pour la francisation, la formation adaptée de la main-d'œuvre et l'intégration des immigrants à la vie des communautés locales et régionales.

Dans son document de consultation, le MICC souligne :

«Parmi les retombées de l'immigration pour la société d'accueil, l'ouverture sur le monde est sans doute celle qui est la plus large et en même temps la plus difficile à quantifier.»

Les cégeps inscrivent l'ouverture sur le monde des jeunes qu'ils accueillent au cœur de leur projet éducatif, voilà une autre raison de les associer étroitement à l'action du ministère.

